



RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Martine Gerber et consorts au nom au nom des Vert.e.s - élevage ovin
vaudois: une filière agricole en difficulté (24_INT_76)

Rappel de l'intervention parlementaire

L'agriculture, mais en particulier la filière ovine connaît une période difficile. Cela peut changer.

Il est difficile de vivre de l'élevage de moutons:

- *La vente de la viande est soumise à une rude concurrence*
- *Le lait reste un marché de niche*
- *La laine est vendue à perte*
- *Le tannage est coûteux et le prix des peaux peu attractif*

Pourtant, la diversité de l'élevage est l'une des clés pour une bonne gestion de nos pâturages. Cette diversité contribue à la protection de la biodiversité, elle profite à l'économie alpestre et contribue aux objectifs de souveraineté notamment alimentaire.

A la pression d'un marché concurrentiel s'ajoute ces dernières années, la pression des grands prédateurs, le partage de l'espace d'estive et le dérèglement climatique, nécessitant adaptations et ressources.

Aussi, à l'instar d'autres filières, nous pensons que des mesures de valorisation de la production ovine vaudoise doivent être mises en place, afin d'aider les éleveurs et éleveuses à vivre de leur travail.

Un document paru le 15 mars dernier expose les visions et priorités de l'agriculture vaudoise de différents acteurs (Département des finances et de l'agriculture -DFA, Prométerre, Communauté Interprofessionnelle des Vins Vaudois -CIVV, Association des Jeunes agriculteurs vaudois -JAVD). Mme la Conseillère d'Etat Valérie Dittli souligne la volonté des acteurs concernés et du Conseil d'Etat de soutenir le principe d'une rétribution équitable du travail agricole et appellent notamment à la responsabilité des grands distributeurs.

Ainsi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Comment le Conseil d'Etat entend-il concrétiser l'objectif tel que présenté par Mme la Conseillère d'Etat Dittli?*
- *Quels sont les outils en main du canton s'agissant de prix équitables et transparents ?*
- *Quelles autres mesures le Conseil d'Etat peut-il mettre en place sans délai, compte tenu de la pression actuelle, pour soutenir la filière ovine sur le plan commercial et promotionnel et développer sa diversification, dans le canton ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La politique agricole est une tâche relevant de la Confédération. Les paiements directs complètent le revenu paysan pour les prestations fournies par l'agriculture à la société telles que la conservation des ressources naturelles ou l'occupation décentralisée du territoire¹. Ces contributions prennent en compte les problématiques conjoncturelles touchant les exploitations, notamment en région de montagne. Conformément à la législation sur la chasse, les cantons sont chargés d'exécuter la gestion du loup sur leur territoire, et participent à l'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs². La promotion de la qualité et des ventes ainsi que l'adaptation de la production et de l'offre aux besoins du marché sont des tâches qui incombent en premier lieu aux organisations de producteurs et aux interprofessions concernées³. Subsidiairement, la Confédération a adopté différents actes. Parmi les plus significatifs en l'espèce, on citera l'ordonnance du 9 juin 2006 sur la promotion des ventes de produits agricoles, l'ordonnance du 1^{er} novembre 2023 sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire et l'ordonnance du 25 juin 2008 sur la transformation de la laine de mouton du pays⁴. À noter également que la récente modification de l'ordonnance du 31 octobre 2012 sur l'élevage⁵ a permis d'augmenter les contributions pour la préservation des races d'animaux de rente indigènes, telles que les races de moutons Brun Noir du Pays et Noir du Valais.

Dans ce contexte, le Canton de Vaud peut allouer des aides financières complémentaires aux aides fédérales pour des projets favorisant la productivité, la création de valeur ajoutée, l'innovation et la conquête de nouveaux marchés. Ces aides sont principalement régies par le règlement du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole (RPEAgr)⁶. Au vu des enjeux majeurs liés au changement climatique et à la présence du loup sur notre territoire, le Conseil d'État s'est doté de plans dédiés. Le Plan d'action loup 2024 place au centre deux axes essentiels, à savoir la régulation qui vise la réduction des prédateurs d'animaux de rente, et une protection des troupeaux efficiente qui place l'agricultrice et son/sa berger-ère au centre. Ce document rappelle notamment que le Canton complète les subventions fédérales pour la mise en place de mesures de protection des troupeaux⁷. Le volet agricole du Plan climat vaudois prévoit quant à lui des mesures permettant notamment de garantir l'approvisionnement en fourrage et le bien-être animal du cheptel vaudois en général. Les besoins d'adaptation de l'agriculture face au changement climatique sont par ailleurs pris en compte dans le dernier crédit-cadre pour les améliorations foncières d'un montant de 40 millions, récemment adopté par le Grand Conseil. On souligne finalement que le Canton assure la vulgarisation⁸. Cette tâche, déléguée à Proconseil, vise à promouvoir de nouvelles connaissances et techniques qui permettent d'améliorer la rentabilité de la production agricole et la qualité des produits en participant notamment à la diminution de la pression environnementale.

Contexte relatif à la filière ovine

En Suisse l'élevage ovin, moins traditionnel que celui des bovins est peu professionnalisé. Il se caractérise par la modeste taille de ses troupeaux. En effet, près de trois quarts des exploitations détiennent moins de 50 moutons. Elles concentrent toutefois 70 % du cheptel national. Même si la production de lait de brebis se développe, la majorité des ovins suisses sont élevés pour la viande⁹. La consommation de cette viande reste toutefois faible, avec une moyenne de 1.13 kg an/habitant sur les dix dernières années¹⁰. S'agissant de la rémunération, le prix à la production a augmenté de 14 % pour la production conventionnelle et de 20 % pour la filière biologique entre 2000 et 2022. Cette filière fait toutefois face à une pression importante sur les prix en raison des importations¹¹. Dans le cadre d'un mandat confié à AGRIDEA par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), la filière ovine vaudoise a fait l'objet d'une analyse détaillée en 2022. Selon le

¹ cf. art. 104 de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1).

² Art. 25 de la loi du 20 juin 1986 sur la chasse (LChP ; RS 922.0) et 10 al. 1 à 3 de l'ordonnance du 29 février 1988 sur la chasse (OChP ; RS 922.01).

³ Cf. art. 8 LAgr.

⁴ Respectivement : OPVA ; RS 916.010 ; OQuaDu ; RS 910.16 et RS 916.36.

⁵ OE ; RS 916.310.

⁶ BLV 910.11.1.

⁷ Arrêté relatif aux aides individuelles allouées aux détenteurs d'animaux de rente exerçant leur activité dans les zones touchées par la présence de grands carnivores (AAIGC ; BLV 316.315.1).

⁸ Art. 136 al. 2 LAgr.

⁹ *Analyse des filières vaudoises 2022*, Agridea, juin 2023 et les références citées.

¹⁰ [Marché de la viande 2023](#), Proviande.

¹¹ [Rapport agricole 2023](#), OFAG.

rapport d'analyse effectué, celle-ci se démarque par le fait qu'elle est la seule filière cantonale de viande (hors volailles) à avoir connu une croissance de son nombre d'exploitations ces dernières années. Elle a également l'avantage, au contraire des filières bovines et porcines, de pouvoir abattre tout son cheptel dans le canton. La branche se démarque en outre par son pourcentage de brebis laitières près de deux fois plus élevé que la moyenne nationale (7.7 % contre 4 %). Cette analyse détaillée a permis de mettre en évidence les points suivants :

- la production ovine est écologique et participe à l'entretien du paysage ;
- les moutons sont capables de valoriser un fourrage de moindre qualité, ce qui est un atout dans un contexte de réchauffement climatique ;
- il existe un important potentiel de développement pour la viande d'agneau suisse car la part d'importation est élevée (59 %) ;
- les consommateurs-trices privilégient certains morceaux de l'agneau : il est donc nécessaire de recourir à l'importation pour combler les manques ;
- la production d'agneau suisse est très marquée par sa saisonnalité ce qui limite sa disponibilité tout au long de l'année¹ ;
- il n'y a pas de label spécifique pour la viande d'agneau vaudoise ;
- des initiatives locales cherchent à valoriser la laine, notamment avec la création de filatures pouvant traiter de petits volumes de laine. Toutefois la laine vaudoise reste un produit difficile à rentabiliser ;
- la production de viande ovine peut s'avérer rentable pour les élevages professionnels.

S'agissant du dernier point relatif à la professionnalisation de l'élevage, il s'appuie principalement sur une recherche d'Agroscope fournissant les rouages décisifs de la réussite économique. Ces rouages comprennent une augmentation de la taille du troupeau et des mesures visant l'amélioration de la productivité des brebis². Selon cette étude, des troupeaux plus importants et plus uniformes sont en outre indispensables pour simplifier la surveillance et la protection des troupeaux.

Réponses aux questions posées

- *Comment le Conseil d'Etat entend-il concrétiser l'objectif tel que présenté par Mme la Conseillère d'Etat Dittli ?*

Le Conseil d'État a déjà eu l'occasion de se déterminer sur cette question plus générale d'une plus juste rémunération des agriculteurs-trices dans ses réponses à différentes interventions liées au récent mouvement de colère agricole³. Il a ainsi indiqué ne pas être compétent pour contraindre les acteurs-trices du circuit de la production agricole à une plus grande transparence. Il a néanmoins précisé que son engagement s'opère et s'opérera principalement par le travail effectué par ses représentants au sein des groupes de travail de la future politique agricole (PA30+), de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), de la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC) dans le cadre des consultations fédérales et par le financement de travaux de recherche. À ce titre, il rappelle que la DGAV a initié, en 2023, un projet de recherche portant sur la transparence des coûts et des marges dans les filières agricoles vaudoises. Parallèlement, le Conseil d'État reste hautement attentif au développement des différents objets parlementaires fédéraux sur le sujet, en particulier le postulat 22.4252 « Concurrence sur le marché de l'alimentation », la motion 24.3206 « Améliorer la transparence du marché pour assurer une concurrence loyale et une répartition équitable de la valeur ajoutée » ainsi que les initiatives parlementaires 22.477 « Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires » et 24.414 « Des prix de référence pour protéger la production agricole ».

¹ La plupart des agneaux suisses sont abattus en automne, soit après la saison des grillades.

² Christian Gazzarin, [Systèmes de production optimaux dans l'élevage de brebis](#), Agroscope Transfer, n° 292/2019 (librement accessible en ligne).

³ Cf. réponse du Conseil d'Etat à la résolution Laurence Cretegy et consorts au nom du comité du Groupe Agricole du Grand Conseil - [Soutien du Grand Conseil vaudois à la révolte paysanne](#) (24_RES_1) ; réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts - [Manger est un acte citoyen, alors donnons-nous nous aussi les moyens d'arrêter de marcher sur la tête !](#) (24_INT_24) ; réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Martine Gerber au nom Les vert.e.s - [Colère paysanne : des réponses qui unissent](#) (24_INT_30).

- *Quels sont les outils en main du canton s'agissant de prix équitables et transparents ?*

Cf. réponse à la question précédente.

- *Quelles autres mesures le Conseil d'Etat peut-il mettre en place sans délai, compte tenu de la pression actuelle, pour soutenir la filière ovine sur le plan commercial et promotionnel et développer sa diversification, dans le canton ?*

Tel qu'il ressort du préambule, les pressions extérieures subies par les éleveurs-euses d'ovins font l'objet de mesures dédiées et évolutives. Cela étant précisé et au vu des constats de l'analyse de la filière précédemment exposés, le Conseil d'Etat encourage les exploitations ovines en difficulté à prendre des mesures visant la professionnalisation ainsi que la collaboration entre fermes ovines. Les éleveurs-euses peuvent être accompagné-e-s à cet effet par les conseils techniques et les formations continues dispensés par Proconseil, délégataire de la tâche de vulgarisation. Parallèlement, des subventions à fonds perdus peuvent toujours être sollicitées sur la base du RPEAgr. À ce titre, on souligne que c'est ce règlement qui permet au Canton de soutenir la Fédération Vaudoise des Syndicats d'Elevage du Menu Bétail (FVSEMB) pour les prestations suivantes :

- promotion de l'élevage par l'organisation de concours et de marchés-concours dans le canton de Vaud ;
- mise sur pied ou soutien à d'autres activités promotionnelles ou initiatives menées par les syndicats membres ou des groupements d'éleveurs dans le but de favoriser la sélection et la qualité du cheptel vaudois ;
- participation à des manifestations d'importance nationale ou internationale ;
- pointage des animaux, tests ADN et identification de gènes avec des caractéristiques particulières;
- soutien lors de l'assainissement des troupeaux atteints de problèmes sanitaires, notamment le piétin.

C'est également en application du RPEAgr que le Canton cofinance, à hauteur de 20'000 francs, un projet visant à étudier la faisabilité de la création d'un centre de lavage de la laine respectueux de l'environnement et de monter une filière de valorisation. En complément, la DGAV indique ne pas avoir de demandes d'aides financières en suspens émanant de la filière ovine. S'agissant du constat précédemment mis en évidence quant à l'absence d'un label spécifique pour la viande d'agneau vaudoise, le Conseil d'Etat précise qu'il n'est pas compétent en matière de reconnaissance. Il renvoie au besoin, aux développements qu'il a apporté à ce sujet dans le cadre de sa réponse à une récente interpellation concernant la valorisation de la laine et qui peuvent s'appliquer par analogie¹.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que le dispositif actuel – complétant celui de la Confédération –est adéquat et adapté pour soutenir la filière ovine vaudoise dans ses tâches de promotion économique et d'adaptation aux besoins du marché.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est conscient que la filière ovine connaît des difficultés économiques et conjoncturelles. Il constate toutefois parallèlement que cette filière dispose d'un certain nombre d'atouts et qu'elle bénéficie d'un potentiel de développement économique important. Dans ce contexte, il rappelle qu'il se tient à la disposition des exploitant-e-s dans le cadre de son dispositif de soutien. En outre, le Conseil d'Etat poursuivra ses démarches en vue d'une plus juste rémunération et une plus grande transparence sur les prix pour l'ensemble des filières vaudoises, s'agissant de problématiques d'ordre systémique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 août 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni

¹ Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Martine Gerber et consorts au nom Les Vert.e.s – [La laine, une ressource agricole gaspillée !](#) (23_INT_41).